Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_19-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 1er juillet 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 8 juillet 2026

BOISEMENT DE TROMENEC - DÉSIGNATION DE LA COOPÉRATIVE CLIMAT DE BRETAGNE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET

RAPPORT N°19/07/ 2026

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_19-DE

Opération	741INV01 – Aménagement du Territoire - Aménagement - Actions d'aménagement - Aménagement de TROMENEC			
Nature	A déterminer			
Montant	**Budget**	**Mandaté/Engagé**	**Disponible**	**Reste**
46 828,00 €	20 000,00 €	42 982,50 €	-22 982,50 €	-69 810,50 €

Dans le cadre du projet de plantation du Vallon de Troménec prévue en hiver 2026/-27, il est proposé que la Commune de Landéda ait recours aux services de la Coopérative Climat Bretagne.

La coopérative est initiée par le Pays de Brest, et portée par un collectif de collectivités, entreprises et associations en Bretagne (voir détails des structures en pièce jointe sur la page de présentation de la coopérative), convaincues que la transition écologique se fait à l'échelle des territoires par la force de coopérations privées et publiques, et l'orientation de flux financiers vers des changements pratiques qui rendront les structures économiques résilientes face au changement climatique.

La mission de la coopérative est de faire le lien entre les flux financiers et les projets à impact positif pour le climat et la biodiversité en Bretagne, en mobilisant des fonds auprès d'acteurs privés et publics, et en finançant et accompagnant des projets, locaux et de qualité, par le mécanisme de la contribution carbone volontaire :

1. Apporter une expertise technique et labelliser des projets environnementaux,
2. Orienter les flux financiers vers ces projets,
3. Fédérer et faciliter le dialogue des différents acteurs dans l'intérêt général.

Les services proposés par la coopérative à la mairie de Landéda sont les suivants :

- Accompagner la mairie de Landéda dans la labellisation du projet de plantation auprès du Label bas carbone (géré par la DREAL), afin de quantifier les gains carbones de la totalité du projet de plantation, et d'émettre des crédits carbones vérifiables et commercialisables.
- Faire une recherche de financement pour le projet de plantation, par la commercialisation des crédits carbone générés, auprès d'entreprises locales en priorité, et régionales ou nationales, en s'assurant du cadre éthique de la transaction.

Le plan de financement global du projet de plantation se décline comme suit :

- 50% de subvention via le Plan 500 000 arbres du Conseil Départemental du Finistère,
- 50% de financement par la vente de crédits carbone par la coopérative, sous réserve que les fonds soient mobilisés au plus tard dans les 12 mois qui suivent la plantation.

Ce plan de financement permet à la mairie de bénéficier d'un financement du projet égal à 100% du coût du projet. La coopérative sera rémunérée par une commission retenue sur le montant total des fonds mobilisés par la vente de crédits carbone. Cette rémunération n'est pas à prendre à charge par la mairie.

Si la coopérative ne parvient pas à mobiliser 50% des fonds par la vente de crédits carbone dans les temps prévus dans le mandat de recherche de financement, alors la coopérative se verra retirer le mandat de recherche financement, et le Conseil Départemental augmentera son niveau de subvention jusqu'à un total maximum de 80% selon les règles prévues par le Plan 500 000 arbres (soit un reste à charge de la mairie égal à 20%).

Ce montage financier est validé par la coopérative et par le Conseil Départemental, et a été présenté aux représentants de la mairie de Landéda le 9 juin 2026.

Sous réserve de la délibération de la mairie, et dès que les éléments de dossier seront prêts (finalisation des coûts des travaux, devis signés avec les prestataires, etc...), la mairie sera invitée à signer deux mandats à l'attention de la coopérative, afin de bénéficier des services de la coopérative :

- Un mandat de labellisation
- Un mandat de recherche de financement

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_19-DE

- Un représentant de la collectivité pour être le référent de la mairie auprès de la Coopérative Climat Bretagne, et pour signer le mandat de labellisation et le mandat de recherche de financement, dès que ceux-ci sont présentés par la coopérative.

Par conséquent, je vous propose :

- De donner à la Coopérative Climat Bretagne mandat pour la labellisation, pour la recherche de financement,
- De désigner un référent-élu pour signer, au nom et pour le compte de la Commune, tout document se rapportant à cette affaire et pour représenter la Commune auprès de la Coopérative Climat Bretagne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_19-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**19-07/2026**
Réunion du 08 juillet 2026

BOISEMENT DE TROMENEC - DÉSIGNATION DE LA COOPÉRATIVE CLIMAT DE BRETAGNE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET (arrivée à 19h28), Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Laurent LE GOFF donne procuration à Céline SIMIER
Katia GOUZIEN donne procuration à Françoise GOURIOU
Camille SORDET donne procuration à David KERLAN
Anne POULNOT-MADEC donne procuration à Françoise GOURVENNEC

Monsieur Hakara TEA a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Monsieur Gwenaël MAHÉ, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de donner à la Coopérative Climat Bretagne mandat pour la labellisation, pour la recherche de financement.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide de désigner un référent-élu pour signer, au nom et pour le compte de la Commune, tout document se rapportant à cette affaire et pour représenter la Commune auprès de la Coopérative Climat Bretagne.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_19-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne	Présente à 19h42 Procuration à Françoise GOURIOU	GOURIOU Françoise	
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	arrivé à 19h09
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	Procuration à Céline SIMIER	DAOUBEN Franck	arrivé à 19h09
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	Procuration à Françoise GOURIOU
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille	Procuration à David KERLAN arrivée TEA 19h28	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			